



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Travail et affaires sociales : personnel

Question écrite n° 47580

Texte de la question

Mme Muguette Jacquaint attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale sur la situation des pharmaciens-inspecteurs de santé publique. Le nouveau statut, qu'ils avaient obtenu en 1992, prévoyait une nouvelle grille indiciaire. Or, il apparaît que le pyramidage de la période transitoire n'a pas été respecté. L'insuffisance du nombre de postes prévus pour l'avancement ne permettra pas de respecter les dispositions de ce nouveau statut. De plus, les attributions des pharmaciens-inspecteurs de santé publique se sont élargies et leur nombre représente le tiers de ce qui serait nécessaire. Le syndicat des pharmaciens-inspecteurs de santé publique indique à Mme Muguette Jacquaint que l'Etat ne recrute qu'un pharmacien-inspecteur pour trois départs en retraite. Le rôle des pharmaciens-inspecteurs de santé publique est primordial dans la mise en œuvre des contrôles des produits d'origines humaine et animale, des médicaments, des analyses médicales. Aussi, lui demande-t-elle comment il compte faire respecter le décret no 92-1432 du 30 décembre 1992 et quels moyens l'Etat compte allouer afin que les pharmaciens-inspecteurs de santé publique puissent remplir leur mission.

Données clés

Auteur : [Mme Jacquaint Muguette](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47580

Rubrique : Ministères et secrétariats d'Etat

Ministère interrogé : santé et sécurité sociale

Ministère attributaire : santé et sécurité sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 janvier 1997, page 352